



DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01

Courriel : [mairie@aunay-sous-auneau.fr](mailto:mairie@aunay-sous-auneau.fr)

**Arrêté n° 11/2024**

Le Maire d'Aunay-sous-Auneau,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande formulée le 19/01/2024 par le CHB d'Auneau, afin d'organiser un tournoi de hand dans le cadre du « Hand City Tour » sur le city-stade d'Aunay-sous-Auneau le dimanche 28/04/2024,
- Considérant que pour permettre la bonne organisation de cette manifestation, il y a lieu d'interdire l'accès au city-stade.

**ARRETE**

**Article 1 :** L'accès et l'utilisation du city stade seront réservés au CHB d'Auneau pour l'organisation du tournoi de hand dans le cadre du « Hand City Tour » le dimanche 28/04/2024 de 9h00 à 18h00.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 : Application**

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté :

- Monsieur le Maire d'Aunay-sous-Auneau.
- Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Auneau.
- SDIS
- CHB d'Auneau.

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission à la Préfecture le :
- La notification le : 05/04/2024
- L'affichage en Mairie le : 05/04/2024



Le Maire,  
Robert DARIEN

Fait à Aunay-sous-Auneau,  
Le 05/04/2024



Le Maire,

Robert DARIEN